

Conseil économique et social



Distr. limitée
12 mars 2013
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants

Cinquante-sixième session

Vienne, 11-15 mars 2013

Point 6 de l'ordre du jour

**Application de la Déclaration politique et du Plan d'action
sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée
et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue**

Mexique et Suède: projet de résolution révisé

Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

La Commission des stupéfiants,

Rappelant sa résolution 52/13 du 20 mars 2009, intitulée “Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime”, dans laquelle elle a décidé de créer un groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé des questions financières et de gouvernance en vue d'atteindre l'objectif commun de renforcer la performance et l'efficacité de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime,

Rappelant également la décision 2009/251 du Conseil économique et social en date du 30 juillet 2009, intitulée “Fréquence et durée des reprises des sessions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale”, dans laquelle le Conseil a décidé qu'à compter de 2010, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendraient chaque année une reprise de leur session durant le deuxième semestre de l'année pour examiner, en application de la résolution 52/13 de la Commission des stupéfiants et de la résolution 18/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, les rapports et les recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé

V.13-81744 (F)



Merci de recycler

d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime,

Réaffirmant son rôle de principal organe de conception de politiques des Nations Unies sur les questions du contrôle international des drogues et d'organe directeur du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime,

Réaffirmant également sa résolution 54/10 du 25 mars 2011, intitulée "Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime",

Préoccupée par la situation de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour ce qui est des questions financières et de gouvernance, et considérant que ces questions doivent encore être traitées de toute urgence d'une manière pragmatique, axée sur les résultats et efficace, dans un esprit de coopération,

1. *Prend note* des travaux et de la note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime¹, conformément à ses résolutions 52/13 et 54/10;

2. *Exprime* ses remerciements aux coprésidents du groupe de travail pour ce qui a été accompli et au Secrétariat pour l'aide qu'il a fournie au groupe de travail, notamment en le renseignant sur la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et en tenant des réunions d'information et des présentations sur les différents programmes thématiques et régionaux, et sur les questions d'évaluation et de contrôle, et prie le Secrétariat de continuer d'apporter au groupe de travail le concours requis, dans la mesure des ressources limitées dont il dispose;

3. *Se félicite* de la pratique établie consistant à prévoir pour le groupe de travail un calendrier des réunions et un programme de travail clairs, ainsi que des autres mesures qui ont été prises pour améliorer le fonctionnement et l'efficacité du groupe de travail, demande à ce que, pour chaque réunion, un ordre du jour provisoire, accompagné de tous les documents pertinents, soit distribué au plus tard 10 jours ouvrables avant la réunion, et réaffirme qu'il importe que les États Membres établissent un plan de travail annuel indicatif tenant compte des éléments fournis par le Secrétariat et prévoyant, le cas échéant, l'examen de la forme et de l'organisation des travaux du groupe dans un souci d'amélioration de son efficacité;

Appui continu à la promotion d'une culture de l'évaluation au sein de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à toutes les étapes de la planification, de la définition et de la mise en œuvre des programmes

4. *Rappelle* que le groupe de travail a entendu, sur les conclusions de l'évaluation, de nombreuses présentations à l'occasion desquelles les participants ont redit à quel point il importait de disposer à l'Office des Nations Unies contre la

¹ E/CN.7/2013/7-E/CN.15/2013/7 et Add.1.

drogue et le crime d'une fonction d'évaluation pérenne, efficace et fonctionnellement indépendante, qui concentre en particulier son attention sur les objectifs généraux, l'exécution, la performance et l'impact des programmes thématiques et régionaux;

5. *Prie* le groupe de travail de continuer de traiter des questions liées à l'évaluation, et invite le Groupe de l'évaluation indépendante à continuer:

a) De fournir au groupe de travail les conclusions de l'évaluation des programmes thématiques et régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

b) De consulter le groupe de travail au sujet d'une feuille de route des activités en cours et à venir et des résultats;

c) De promouvoir une culture de l'évaluation au sein de l'Office à toutes les étapes de la planification, de la définition et de la mise en œuvre des programmes;

d) De suivre avec l'Office l'application des recommandations faites par les organes de contrôle compétents;

Appui continu à la promotion d'une approche-programme intégrée

6. *Rappelle* que le groupe de travail a reçu les premières conclusions de l'évaluation de l'approche-programme intégrée, qui montrent que celle-ci peut aider l'Office à acquérir une perspective régionale et thématique intégrée et à améliorer avantageusement les liens et les synergies entre ses politiques, sa planification stratégique, ses activités de programme, la mobilisation des ressources et ses partenariats avec toutes les parties prenantes concernées;

7. *Souligne* que le groupe de travail, lors de ses réunions officielles et informelles, a constitué un cadre de dialogue constructif entre les États Membres ainsi qu'entre les États Membres et le Secrétariat sur l'élaboration des programmes de l'Office, et recommande le renforcement d'un tel dialogue;

8. *Prie* le groupe de travail:

a) De continuer d'appuyer l'élaboration d'une approche-programme intégrée à l'Office et de mener des consultations sur ce sujet, entre autres, selon qu'il convient, en passant d'une approche axée sur les projets à une approche-programme intégrée;

b) De continuer de discuter de l'approche-programme intégrée et d'améliorer sa mise en œuvre par l'Office et ses organes directeurs dans l'ensemble de l'organisation, à toutes les étapes des cycles de programmation;

c) De mettre à profit les conclusions de l'évaluation et les enseignements tirés des expériences menées concernant cette approche, notamment, selon qu'il convient, lors des débats consacrés aux questions de mobilisation de fonds;

Appui continu à la consolidation de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

9. *Rappelle* la résolution 67/193 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2012, dans laquelle l'Assemblée a prié instamment tous les gouvernements de fournir à l'Office tout l'appui financier et politique possible, en

élargissant sa base de donateurs et en augmentant leurs contributions volontaires, en particulier les contributions non réservées, afin de lui permettre de poursuivre, de développer, d'améliorer et de renforcer, dans le cadre de ses mandats, ses activités opérationnelles et sa coopération technique, s'est inquiétée de la situation financière globale de l'Office, a souligné que l'Office devait assurer une utilisation plus rationnelle de ses ressources et a demandé au Secrétaire général de lui soumettre, dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, des propositions visant à faire en sorte que l'Office dispose de ressources suffisantes pour s'acquitter de son mandat;

10. *Rappelle également* que le groupe de travail a discuté à plusieurs reprises des questions de mobilisation de fonds et des moyens de faire en sorte que l'Office dispose d'une structure de financement durable et équilibrée qui permette de maintenir la capacité d'exécution des programmes thématiques et régionaux et d'assurer la viabilité de ces derniers;

11. *Prie* le groupe de travail d'accorder l'attention voulue à la question du financement et de la gestion financière de l'Office et d'aider la Commission à contribuer plus activement, dans une plus grande transparence, à l'établissement du budget biennal consolidé, notamment à la partie concernant les ressources à des fins spéciales, de la manière suivante:

a) En recevant des rapports et des exemples concrets d'activités financées sur la base du recouvrement intégral des coûts et en veillant à ce que soit tiré le meilleur parti du processus de mobilisation de ressources, ce qui contribuerait à promouvoir, dans la transparence et de manière globale, les programmes régionaux et thématiques intégrés, ainsi que les besoins en ressources correspondants, d'améliorer la prévisibilité des financements et de contribuer à la cohérence des activités de programme de l'Office avec les priorités et les objectifs globaux de son mandat;

b) En examinant les moyens de promouvoir la stabilité financière de l'Office, notamment par l'élaboration, sur proposition de l'Office, d'un système propre à encourager une optique à long terme pour le versement de contributions, de manière à maintenir la capacité d'exécution, de rendre l'administration plus efficace et d'offrir des incitations plus fortes en faveur du versement de contributions destinées à des fins génériques au niveau des programmes et en faveur du financement pluriannuel;

c) En apportant un appui continu en faveur de la communication d'informations programmatiques et financières claires et axées sur les résultats au niveau des réalisations, notamment en mettant en place, à sa première réunion informelle suivant les sessions que les deux Commissions auront tenues au premier semestre de 2013, sur proposition des coprésidents du groupe de travail, avec l'appui du Secrétariat et compte tenu des demandes des États Membres, un cycle qui viserait à promouvoir la transparence et à encourager la participation des parties prenantes concernées, ainsi que le dialogue entre les États Membres et le Secrétariat, et qui permettrait au groupe de travail de recevoir et d'examiner:

i) Des rapports axés sur les résultats concernant les différents programmes, ainsi qu'un aperçu général des programmes de l'Office, décrivant notamment les priorités, les résultats et l'exécution des programmes, en particulier la

situation financière et les déficits de financement et leur incidence sur la capacité d'exécution de l'Office;

ii) Des présentations par le Secrétariat sur le cadre stratégique pour la période 2012-2013, la stratégie pour la période 2012-2015 et toute mise à jour concernant leur application, ainsi que le cadre stratégique pour la période 2014-2015;

d) En continuant de servir de plate-forme aux États Membres pour, entre autres, échanger des vues sur les difficultés liées à la stabilité financière et administrative de l'Office et de ses activités, l'objectif étant d'élaborer, dans un esprit de coopération, des approches susceptibles de faire l'objet d'un consensus pour pallier efficacement ces difficultés, notamment en formulant à l'intention de la Commission des recommandations visant à faciliter sa prise de décisions;

Appui continu à la Commission dans le suivi de l'application des résolutions et décisions qu'elle a adoptées

12. *Prie* le groupe de travail de poursuivre l'examen des progrès accomplis dans l'application des résolutions et décisions qu'elle a adoptées;

13. *Prie* le Secrétariat de lui soumettre à sa cinquante-huitième session, en 2015, pour examen, par l'intermédiaire du groupe de travail, selon qu'il conviendra, un rapport court et concis sur la suite donnée aux résolutions adoptées depuis 2012.